

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Robert GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURET – Claude VALLETTE

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 13/813/07 BC

■ Zone d'activités des Arnavants. Mise en place d'une signalétique. Approbation d'une convention avec l'Association Arnavant
DDEAI 07/338/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

On désigne sous le nom de Zone d'Activités des Arnavants, le regroupement de plusieurs lotissements privés, ainsi que la ZI Nord Communale, à l'entrée Nord de Marseille.

Le développement économique de cette zone est caractérisé par des mutations structurelles liées à l'évolution du Port de Marseille.

Dès 1920, la zone d'activités des Arnavants a abrité les grandes spécialités de l'industrie marseillaise : huileries, savonneries, métallurgie. Une industrie de transformation importante s'y installe, qui doit son émergence à l'importance des activités portuaires.

Dans les années 50 la baisse des activités portuaires liée notamment à la décolonisation, entraîne la disparition progressive des Huileries et Savonneries qui sont remplacées par des industries chimiques et alimentaires.

À partir de 1970, avec la crise de la réparation navale, c'est la mutation vers le transport, le négoce et l'entreposage qui est engagée.

Aujourd'hui la zone d'activités des Arnavants, d'une superficie d'environ 170 ha, est insérée dans le tissu urbain d'une partie des 14 et 15^{ème} arrondissements, et se trouve à proximité, d'un côté de la deuxième zone franche urbaine, de l'autre du périmètre d'extension de l'opération d'Euroméditerranée.

Elle comprend plus de 500 entreprises et près de 8 000 emplois. Les principaux secteurs d'activités présents sont le Transport-Logistique, les Services aux entreprises (sécurité, hygiène, conseil, informatique, ...), le Commerce de gros, les Equipements industriels.

Cette zone d'activités bénéficie d'atouts particulièrement importants notamment sa parfaite accessibilité, sa proximité du Port Autonome et du Centre Ville.

De nombreuses opérations de requalification ont été effectuées depuis 10 ans aussi bien en ce qui concerne l'habitat, qu'en ce qui concerne les voiries. Ce site a été inscrit comme pôle de projet au sein du périmètre du Grand Projet de Ville.

Cependant cette zone d'activités reste « atypique » car insérée dans l'Urbain et constitué de plusieurs zones industrielles indépendantes comme le Parc Club des Aygalades, la zone industrielle de la Delorme, le lotissement de Marseille Industries, le parc Lavoisier, ...

Cette caractéristique donne d'autant plus d'importance à la signalétique.

En 1993, une première signalétique a été mise en place pour l'ensemble du périmètre des Arnavants. Elle est aujourd'hui particulièrement obsolète, dégradée, et inadaptée.

Devant cette situation l'Association « Arnavant », qui regroupe et représente 360 établissements de la zone, a élaboré un nouveau projet de signalétique.

Celui-ci a notamment comme objectif :

- D'améliorer et modifier la signalisation de l'accès à la zone sur les voies publiques ;
- De renforcer la lisibilité de la signalétique afin d'améliorer la sécurité sur les axes routiers de la zone et sur les voies d'accès aux entreprises ;
- De mettre en place les supports indispensables à une signalétique d'entreprises ;
- De revaloriser l'image de la zone d'activités.

L'Association Arnavant a fait réaliser une étude comprenant un schéma général de la signalétique, l'implantation technique de celle-ci, les conditions de sa réalisation ainsi que celles de son entretien.

Le budget global de l'opération, dont le Maître d'Ouvrage sera l'association Arnavant, atteint 272 162,52 €.

Le plan de financement prévu se décompose de la manière suivante :

Conseil Régional	190 500,00 €
Communauté Urbaine	71 000,00 €
Autofinancement	10 662,52 €
Total	272 162,52 €

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 Juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la zone d'activités des Arnavants pour le développement économique de la Communauté Urbaine

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention entre Marseille Provence Métropole et l'association Arnavants fixant le montant de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à 71 000 €, pour la réalisation de la signalétique de la zone des Arnavants.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN